

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 29 septembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT

Motion relative à la réhabilitation des fusillés pour l'exemple entre 1914 et 1918.

Le Conseil Municipal de la Commune de Nantiat souhaite évoquer, la question de la réhabilitation de fusillés pour l'exemple ;

Considérant, que dans le cadre du conflit de la première guerre mondiale, des milliers de soldats accusés de désertion devant l'ennemi, ont été injustement et de manière expéditive, condamnés par des Conseils de Guerre ;

Considérant que 639 soldats ont été fusillés pour désobéissance, selon le Ministère de la Défense, lors de ce conflit ;

Considérant que sans chercher à réécrire l'histoire ou l'instrumentaliser, le temps est venu d'une mémoire apaisée ;

Demande que ces soldats fusillés pour l'exemple soient reconnus à part entière – à l'exclusion des condamnations de droit commun – comme des soldats de la Grande Guerre morts pour la France de façon à permettre leur réhabilitation pleine, publique et collective et l'inscription de leurs noms sur tous les monuments aux morts des communes de France.

Le Conseil municipal réuni le 29 septembre 2016, adopte à l'unanimité cette motion.

Modification du plan cadastral – parcelle AP n° 5.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la situation au plan cadastral de la parcelle AP 5.

Ce plan présente une erreur dans la représentation de la limite de la parcelle par rapport au domaine public.

Après renseignements pris auprès de la DGFIP service topographique de gestion cadastrale, le plan cadastral peut être modifié avec l'accord de toutes les personnes concernées par un croquis établi par le service du cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour une modification de la représentation de la limite de la parcelle AP 5 par rapport au domaine public.

Aménagement Place de la Mothe et Place de l'Eglise – Demande de subvention au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les travaux d'aménagement de la place de la Mothe.

Ces travaux seront effectués afin de sécuriser au maximum cette place. Il est prévu une matérialisation au sol des places de parking avec des places dédiées aux personnes handicapées et à la mise en place de panneaux STOP.

De même sur la place de l'Eglise un marquage de zébras à la peinture routière est prévu devant la fleuriste afin de sécuriser cette zone.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux :
- approuve le projet présenté,
- autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir.

Aménagement Avenue de Bellac – demande de subvention au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet concernant l'aménagement de l'Avenue de Bellac, établi par la Société INFRALIM située à Guéret.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux :
- approuve le projet présenté,
- autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir.

Travaux d'assainissement à La Vergne – demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les travaux d'assainissement à la Vergne pour les locaux AGD, Comité des Fêtes et ACCA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux :

- approuve le projet présenté,
- autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir.

Salle du Conseil Municipal – revêtement de sol – demande de subvention au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection du sol de la salle du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux :

- approuve le projet présenté
- autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir

Aliénation d'un chemin rural situé à Saint-Gérie.

En complément de la délibération du 29 décembre 2015, le conseil municipal précise que le prix de cession du chemin sera de 1 € le m².

Bureau de la Poste de Nantiat – horaires d'ouverture.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport formalisé remis par les services de la Poste concernant la nouvelle organisation des horaires d'ouverture.

L'organisation envisagée serait l'ouverture au public le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 00 à 17 h 00 le samedi de 9 h 30 à 12 h 00.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de rejeter la proposition de la Poste
- propose l'aménagement des horaires suivants :
 - * ouverture du bureau de poste le lundi toute la journée, le mardi fermeture toute la journée, sans changement pour le reste de la proposition

Par ailleurs, le conseil municipal demande au groupe La Poste de s'engager sur cette proposition pour une durée de 10 ans.

Création de vestiaires de football – demande de subvention au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant la création de vestiaires de football conformes aux règles en vigueur, car les locaux actuels sont vétustes et hors normes, et ne répondent plus aux besoins des utilisateurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux :

- approuve le projet présenté
- autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir

